



COLLECTE DES DECHETS

Le service de collecte des déchets ménagers va être prochainement modifié et modernisé sur différentes zones des communes de la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron.

***Pour votre secteur
(commune de Montricoux hors centre bourg)
la nouvelle organisation est détaillée
à l'intérieur de cette brochure.***

INFORMATION

ORDURES MÉNAGÈRES « RÉSIDUELLES »

ATTENTION :

NOUVELLES MODALITÉS
DE COLLECTE DES BACS GRENATS .

**1 fois par semaine le Mardi au
lieu du Vendredi, à partir**

Du Mardi 11 Janvier 2011.

INFORMATIONS

Certains déchets ne doivent pas être jetés dans le conteneur d'ordures ménagères :

- > les déchets d'emballages ménagers et les journaux, revues et magazines qui doivent être déposés dans les bacs jaunes,*
- > les bouteilles et les flacons en verre qui doivent être déposés dans les récup-verre (colonne à verre),*
- > les encombrants, ferrailles, gravats, déchets des équipements électriques, déchets dangereux (piles, résidus de peinture, ...)*
qui doivent être déposés à la déchetterie,
- > les déchets verts qui doivent être déposés à la déchetterie ou dans des composteurs individuels (disponibles à la déchetterie.)*

*D'autres déchets ne sont pas admis de par leur nature :
les déchets liquides, explosifs, corrosifs, radioactifs.*

COLLECTE SÉLECTIVE

EMBALLAGES RECYCLABLES, JOURNAUX-REVUES-MAGAZINES

ATTENTION :

**NOUVELLES MODALITÉS
DE COLLECTE DES BACS JAUNES :**

1 fois par quinzaine le Mercredi à partir

Du Mercredi 19 Janvier 2011.

(soit une collecte le mercredi
02 et 16 Février,
02 -16 et 30 Mars, etc...)

***Le détail des déchets recyclables à déposer dans les
bacs jaunes figurent sur les consignes de tri
apposées sur les bacs.***

*Pour plus d'information sur le tri et le recyclage des déchets
d'emballages ménagers :*

Site d'ECO-EMBALLAGES [http : // tri-recyclage.ecoemballages.fr](http://tri-recyclage.ecoemballages.fr)

INFORMATIONS

PRINCIPALES CONSIGNES PERMANENTES

- > Les conteneurs doivent être présentés à la collecte à partir de la veille au soir et doivent être remisés dès que possible après le passage du service
- > Les conteneurs ne doivent pas gêner la circulation publique y compris celle des piétons.
- > Le nettoyage des conteneurs incombe aux usagers.
- > Les éléments figurant sur les conteneurs (logo, numéro, étiquettes...) ne doivent être ni enlevés ni effacés.
- > Les modalités de rattrapage des jours de collecte tombant un jour férié seront précisées au cas par cas notamment par voie de presse
- > Le remplacement d'un conteneur perdu ou détérioré autrement que par le service de collecte sera effectué par le service et sera mis à la charge de l'usager.

Contact service de collecte **06 30 51 23 19**